

## **Mise au point**

# **Appel d'offres pour le projet de mini-centrale au Parc des Chutes de Ste-Ursule**

Dans un souci de transparence et pour faire suite à la journée d'enregistrement (pour la demande d'un scrutin référendaire) du 22 janvier 2010, il apparaît que plusieurs personnes ont manqué d'information. Le projet déposé à Hydro-Québec est la construction d'une mini-centrale de 1.8 MW.

Le Parc des Chutes de Ste-Ursule est un espace vert accessible et gratuit pour la population de Ste-Ursule. Depuis plusieurs années, le Parc des Chutes éprouve de sérieuses difficultés financières qui compromettent sa survie à moyen terme si rien n'est fait. Le Parc doit investir dans la réfection des infrastructures, que ce soit, les belvédères, les trottoirs de bois, les sentiers pédestres, les chalets, le pavillon d'accueil, le bloc sanitaire etc... Beaucoup d'argent devront être investis au cours des prochaines années. Il est possible d'aller chercher des subventions pour développer le Parc mais aucune subvention n'est possible pour l'entretien des infrastructures.

Au cours des dernières années, plusieurs compagnies privées ont offert au Parc de construire une mini-centrale de 8 MW et plus. Pour ce projet de beaucoup moindre envergure, (1.8 MW), le conseil d'administration a décidé d'aller de l'avant puisque si rien n'est fait, à plus ou moins long terme, le Parc devra se résoudre à fermer ses portes. La municipalité aide le Parc à une hauteur de 25 000\$/an. L'objectif de ce projet est de :

1. assurer la pérennité du Parc des Chutes de Ste-Ursule et permettre la continuation des activités récréo-touristiques actuelles et futures.
2. assurer un revenu supplémentaire à la municipalité
3. que les revenus reviennent à 100% dans la communauté

Plusieurs personnes ont comparé ce projet avec les Chutes à Magnan. Les Chutes à Magnan ont une capacité de 8 MW comparativement à notre projet qui est de 1.8 MW. Les Chutes à Magnan appartiennent à un privé, ils peuvent donc en faire ce qu'ils veulent. Puisque la municipalité de Sainte-Ursule sera le seul maître d'œuvre et propriétaire de la mini centrale et que le Parc est un attrait touristique, elle souhaite conserver ce site touristique et que les chutes puissent continuer d'éblouir les gens qui viennent les visiter.

De plus, le conseil d'administration du Parc souhaite qu'il y ait le moins d'impact visuel possible pour les infrastructures rattachés à la mini-centrale. Nous souhaitons que les ouvrages soient intégrés à l'environnement. La prise d'eau sera caché par un nouveau trottoir de bois sous le belvédère de l'ancien lit de la rivière qui sera aménagé pour ce rendre à la mini-centrale. Celle-ci sera construite à l'image des anciens moulins à scie qui étaient exploités au siècle dernier sur le site même des chutes.

D'autres personnes ont insinué que les taxes vont augmenter, au contraire, ce projet apportera des revenus supplémentaires à la municipalité et celle-ci pourra décider où elle veut appliquer ces revenus : réfection des routes, loisirs, infrastructures municipales, subventions aux organismes de notre communauté. Ce projet viendra garantir des revenus supplémentaires pour les 20 à 40 prochaines années. L'énergie hydroélectrique est une forme d'énergie propre et renouvelable et peut devenir une source de revenu très intéressante pour la municipalité et le Parc des Chutes, si le projet est mené à terme.

Pour ce qui est de la construction, selon l'estimation actuelle, le coût de réalisation du projet est de 4.95 millions de \$. Ce coût comprend l'achat de services, le paiement des salaires pour la main d'œuvre, le coût d'utilisation des équipements requis pour les travaux de construction de même que l'achat et l'installation d'équipements électriques et de matériaux divers. Il faut ajouter à ce coût un montant estimé de 1.8 million de \$ correspondant aux travaux de raccordement au réseau.

Selon les hypothèses retenues, les revenus totaux s'élèveront à 22.54 millions de \$ durant la 1<sup>ère</sup> période de 20 ans. Ils seront de 883 000\$ dès la 1<sup>ère</sup> année et augmenteront par la suite à un taux de 2.5%/an selon les termes prévu avec Hydro-Québec et selon la production annuelle moyenne d'énergie prévu.

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats, soit les revenus et l'affectation de ces revenus.

<b>Affectation des revenus</b>	<b>Millions de \$</b>	<b>%</b>
Dépense d'entretien : pièce et main-d'oeuvre, achat de services	4.01	17.8
Revenus de la municipalités : bénéfiques	5.64	25
Revenus du gouvernement du Québec : redevances, taxes	1.12	5
Service de la dette : intérêt et remboursement	11.77	52.2
<b>Total</b>	<b>22.54</b>	<b>100</b>

Une partie importante des revenus (52.2%) sera affecté au paiement des intérêts sur la dette à long terme et à rembourser celle-ci. Ainsi un montant de 11.77 millions de \$ est consacré au service de la dette, en prenant comme scénario probable, l'émission d'obligations d'une durée de 20 ans. Une autre partie importante des revenus revient à la municipalité sous forme de bénéfiques. En fait, la municipalité reçoit 25% des revenus totaux générés par le projet. La moyenne des retombées annuelles directes pour la municipalité est de 282 000\$ net (toutes dépenses comptabilisées) par année, pour les 20 premières années.

La municipalité a répondu à l'appel d'offre d'Hydro Québec. Nous recevrons une réponse au cours des prochain mois. Si la réponse est positive, plusieurs études sont encore à prévoir afin de faire les plans et devis du projet et aller en soumissions. Des réunions d'information auront lieu tout au long du projet, nous n'en sommes qu'à l'ébauche du projet. La population sera aussi consultée pour le projet d'emprunt par une signature de registre.

En espérant avoir répondu à plusieurs de vos questions. N'hésitez pas à entrer en contact avec la municipalité au 819-228-4345 ou le Parc des Chutes au 819-228-3555, pour plus d'informations ou si vous avez des questions supplémentaires sur ce projet.

Réjean Carle, Maire

Michel St-Yves, Président du conseil d'administration de la corporation du Parc des Chutes de Ste-Ursule inc.

Caroline Viviers, directrice générale du Parc des Chutes de Ste-Ursule